

## DROITS DE SCOLARITÉ 2018 (2017-2018 pour les masters mentions MEEF second degré et MEEF PIF)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 AOÛT 2017; Délibération n°48-2017

Source : Arrêté du 1er août 2017 du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Diplômes ou formation nationaux préparés	Droits de scolarité	Médecine préventive obligatoire	Sports loisirs	Total	
				Sans sports loisirs	Avec sports loisirs
Licence, Licence professionnelle, DUT, DEUST, Capacité en droit, DAEU, CUPGE	21 957 XPF	1 000 XPF	1 000 XPF	22 957 XPF	23 957 XPF
Première année commune des études de santé - PACES				31 549 XPF	32 549 XPF
Préparation aux concours de l'enseignement du second degré					
Master <sup>1</sup> , Préparation aux concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE), Lauréats du concours externe de recrutement des professeurs des écoles (PE2)	30 549 XPF			47 659 XPF	48 659 XPF
Doctorat ; Habilitation à diriger des recherches	46 659 XPF				

Diplômes ou formation nationaux préparés	Droit de scolarité au taux réduit <sup>2</sup>	Médecine préventive obligatoire	Sports loisirs	Total
Droit réduit (inscription secondaire) en licence, licence professionnelle, DUT, DEUST, PACES	14 558 XPF	Sans objet	Sans objet	14 558 XPF
Droit réduit (inscription secondaire) en master et préparation au concours de professeurs des écoles	20 048 XPF			20 048 XPF
Droit réduit (inscription secondaire) en doctorat ou en HDR	31 026 XPF			31 026 XPF

Les **boursiers d'état** sont exonérés des droits de scolarité de leur inscription principale uniquement ; ils doivent s'acquitter du droit de médecine préventive et, le cas échéant, de la cotisation "sports loisirs". S'ils s'inscrivent en complémentaire à une autre formation, ils doivent s'acquitter du tarif réduit du diplôme préparé en plus de celui de l'inscription principale.

<sup>1</sup> = Les étudiants s'inscrivant en master MEEF pour l'année 2017/2018 n'ont pas à s'acquitter d'un nouveau droit en 2018 pour la poursuite, en 2018, de l'année d'étude à laquelle ils se sont régulièrement inscrits à l'ESPE à la rentrée 2017/2018

<sup>2</sup> = Lorsqu'un étudiant s'inscrit à plusieurs diplômes ou formations, il acquitte le premier droit de scolarité au taux plein et le ou les autres droits au taux réduit. Le droit "médecine préventive" n'est acquitté que sur l'inscription principale.

Statuts spécifiques	frais d'inscription	Médecine préventive	Sports loisirs	Total	
				Sans sports loisirs	Avec sports loisirs
Auditeur libre	24 057 XPF	0 XPF	1 000 XPF	24 057 XPF	25 057 XPF
Certificat universitaire - CUIR - CUIP	5 966 XPF	1 000 XPF		6 966 XPF	7 966 XPF
Étudiant en Free Mover	<i>Droits de scolarité nationaux + médecine préventive applicables selon le diplôme dans lequel l'étudiant sera inscrit.</i>				
Étudiant en échange international	0 XPF	0 XPF	1 000 XPF	0 XPF	1 000 XPF